

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_006**

**TARIFICATION INCITATIVE :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION
Séance du 15 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 février 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE) Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Didier COUILLARD a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER
 Alain COUZIN a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
 Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE
 Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
 Gérard LEU a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité

**DEL2024_006 : TARIFICATION INCITATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA RÉGION**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le dispositif régional IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière »,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 7 février 2024.

Considérant que la région Normandie accompagne financièrement les initiatives des collectivités territoriales en matière de mise en place d'une tarification incitative, dans le cadre du dispositif IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière » et du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets).

Considérant que le projet de Seules Terre et Mer concernant la mise en œuvre de la taxe incitative est cohérent avec les objectifs du volet « Prévention et gestion des déchets » du SRADDET et les orientations et de la stratégie pour une économie circulaire en Normandie.

Considérant que l'aide financière régionale est accordée sur la base de l'attribution des autres aides (ADEME – Citéo), sous réserve du respect d'un plafond d'aide publique de 80%, calculé sur le montant des dépenses éligibles HT.

Considérant que les dépenses éligibles correspondent aux dépenses d'investissement (HT), soit les équipements liés à la mise en place de la tarification incitative (matériels électroniques, informatiques, aménagements...).

Considérant que le montant de l'aide est calculé sur une base de 3 € par habitant (sur la base de la population DGF ayant cours au moment de l'instruction), plafonné à 150 000 €, soit 35 100 € pour Seules Terre et Mer (11 700 habitants x 3 €)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif IDEE Action « Réduire la production des déchets et augmenter leur valorisation sous forme de matière », dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN